

Semaine mondiale de la protection sociale

« Atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD 1.3) et la protection sociale universelle (USP2030) dans le contexte de l'avenir du travail »

Volet 3

Construire des systèmes universels de protection sociale

Session technique 3.3

Construire des systèmes de retraite adéquats et durables

Mercredi, 27 novembre 2019

15h45 - 17h00

INTRODUCTION

L'OIT célèbre son Centenaire à un moment de transformation profonde du monde du travail, impulsé par les innovations technologiques, les changements démographiques, les changements environnementaux et climatiques et la mondialisation, ainsi que par une période d'inégalités persistantes qui ont de profondes répercussions sur la nature et sur l'avenir du travail. Parallèlement, au cours des trois dernières décennies, l'augmentation des salaires n'a pas suivi la croissance de la productivité. Entre 1980 et 2016, le 1 pour cent de la population mondiale le plus riche a bénéficié de 27 pour cent de la croissance du revenu mondial, alors que les 50 pour cent les plus pauvres ont bénéficié seulement de 12 pour cent. Tous ces facteurs, en plus d'un environnement caractérisé par des taux d'intérêt bas, représentent des défis importants pour l'extension de la couverture et la viabilité financière et sociale des systèmes de retraite.

Selon la base de données mondiale sur la protection sociale (WSPD), dans le monde, 68 pour cent des personnes âgées au-dessus de l'âge de la retraite perçoivent une pension, contributive ou non contributive. Par conséquent, comparée aux autres fonctions de protection sociale, la protection du revenu des personnes âgées est la forme de protection sociale la plus répandue et qui a connu un développement important au cours des dernières années. Les différences régionales en matière de protection du revenu des personnes âgées sont très importantes: les taux de couverture dans les pays à revenu élevé sont proches de 100 pour cent, alors qu'ils ne sont que de 22,7 pour cent en Afrique subsaharienne et de 23,6 pour cent en Asie du Sud.

Bien qu'il y a encore place à l'amélioration, un nombre important de pays à travers le monde ont réalisé des progrès considérables en termes de couverture effective des retraites ces dernières années. Alors qu'en 2000, seuls 34 pays avaient atteint une couverture effective élevée de plus de 90 pour cent de la population supérieure à l'âge légal de la retraite, 53 pays

entrent dans cette catégorie en 2015-2017. En outre, selon les données les plus récentes disponibles, le nombre de pays dans lesquels la pension atteint moins de 20 pour cent des personnes âgées a baissé à 51 contre 73 en 2000.

Le double objectif des systèmes de retraite est d'atteindre toutes les personnes âgées dans le besoin et de le faire avec un niveau monétaire adéquat de prestations. Cette adéquation des pensions pour assurer une véritable sécurité de revenu aux personnes âgées est le plus souvent liée à la couverture par des programmes contributifs. Selon la WSPD, 34,5 pour cent de la population active mondiale cotise à un régime d'assurance pension et peut donc s'attendre à percevoir une pension contributive à la retraite. Alors que ce pourcentage est de 97 pour cent en Amérique du Nord, en raison de la forte proportion d'emplois informels, ce pourcentage est de 9 pour cent en Afrique subsaharienne et de 13,7 pour cent en Asie du Sud.

La prolifération des systèmes de retraite non contributifs est une tendance positive dans les pays en développement. Cependant, les programmes sont souvent trop ciblés, laissant de nombreuses personnes sans protection. Un défi pour ces pays est de transformer leurs systèmes en systèmes universels afin de garantir un plancher de sécurité du revenu pour toutes les personnes âgées, sans laisser personne pour compte.

De nombreux pays en développement (y compris ceux en transition démographique) ont été en mesure d'étendre leurs systèmes de retraite contributifs. En Amérique latine, par exemple, l'évolution des retraites au cours de la dernière décennie inclut à la fois l'extension des régimes de retraite sociale financés par des impôts et l'expansion des régimes contributifs préexistants. Ces derniers sont liés à un ensemble de politiques de formalisation.

Le principal défi pour ces pays est de consolider les politiques du marché du travail qui ont permis la formalisation et l'extension de la couverture d'assurance sociale, tout en protégeant l'espace budgétaire déjà réservé aux régimes non contributifs et partiellement financés.

Alors que dans la plupart des pays en développement, l'accent est mis sur l'extension de la couverture, les discussions dans les pays à revenu moyen et supérieur se concentrent sur les questions de suffisance des retraites et de la viabilité financière, ainsi que sur la manière de maintenir les systèmes. Avec le vieillissement de la structure démographique et la maturité des systèmes de retraite, le principal défi de la plupart des pays développés consiste à maintenir un équilibre entre adéquation et durabilité. Les réformes de ces dernières années ont été dominées par l'introduction de réformes d'économie des coûts avec un objectif budgétaire, par l'augmentation de l'âge de la retraite, la réforme des formules de pension et la réduction du niveau global des prestations, ainsi que par la diversification des sources de financement pour la sécurité du revenu des personnes âgées. Les politiques d'assainissement budgétaire dominent les discussions sur les systèmes de protection sociale, mettant en péril le pacte social et les principes sur lesquels les systèmes de sécurité sociale ont été fondés.

OBJECTIFS

Organisée dans le cadre de la Semaine mondiale de la protection sociale à l'occasion des célébrations du centenaire de l'OIT, cette session technique a les objectifs suivants:

- Discuter des défis posés par l'économie, la démographie et le monde du travail en mutation sur la durabilité des systèmes de retraite;
- Discuter des moyens conventionnels et novateurs de construire des systèmes de retraite capables de s'adapter à ces défis.

FORMAT

Cette session technique prendra la forme d'un panel journalistique. Un modérateur posera une ou deux séries de questions aux membres du panel. Les membres du panel ne seront pas tenus de livrer une présentation PowerPoint. Cependant, ils seront encouragés à partager à l'avance une présentation ou un texte pouvant être partagé via le site Web en ligne et à aider le modérateur à préparer les séances.

Les questions vont porter sur:

- Existe-t-il un débat politique convergent entre pays développés et pays émergents / en développement? Quel est le rôle actuel du marché du travail et de la performance fiscale dans la garantie de l'adéquation et de la durabilité de la couverture?
- Comment les inégalités dans la croissance économique, le vieillissement de la population et l'évolution du monde du travail exercent une pression sur le financement des systèmes de retraite et comment les pays réagissent-ils pour réduire cette pression?
- Quels modèles de système de retraite ont les meilleures chances d'être financièrement et socialement viables?
- Quelles conceptions pourraient garantir une plus grande équité entre les sexes dans la conception et le fonctionnement des systèmes de retraite?
- Quelles options pour la sécurité du revenu de la vieillesse dans les pays dotés de grands marchés du travail informels et d'un espace fiscal limité?
- Une approche multi-financements à un seul pilier (contributions et fiscalité) est-elle préférable à une approche multi-piliers pour augmenter la couverture et l'adéquation des prestations?

MODÉRATEUR ET MEMBRES DU PANEL:

Modérateur: **André Picard**, Conseiller technique en chef et chef de l'unité des services actuariels du OIT

- **H.E. Ghada Waly**, Ministre de la solidarité sociale d'Egypte (TBC)

- **Andrei Pudov**, Secrétaire d'État et vice-ministre du Travail et de la Protection sociale de la Russie
- **Iván Rico López**, Directeur général de coordination interinstitutionnelle de la secrétaire d'État du Mexique
- **Napoom Suwannapoom**, Statisticien, niveau de pratique, Division de la recherche et du développement à l'Office de la sécurité sociale de Thaïlande
- **Evelyn Astor**, Responsable des politiques, Politique économique et sociale de la Confédération syndicale internationale (CSI)
- **Patricia Joan Olivier**, Représentant de la Fédération namibienne des employeurs à la Commission de la sécurité sociale
- **Oscar Cetrángolo**, Professeur à l'Université de Buenos Aires / École des sciences économiques / Institut interdisciplinaire de politiques publiques